

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

Index : AMR 53/009/2011

AILRC-FR

20 octobre 2011

### **Venezuela. La liberté d'expression mise à mal**

La très lourde amende imposée à l'une des chaînes de télévision vénézuéliennes apparaît comme une nouvelle tentative des autorités de restreindre la liberté d'expression, a déclaré Amnesty International le 20 octobre.

L'organisme public de régulation des médias, Conatel, a imposé à Globovisión une amende d'un montant équivalant à 2 millions de dollars américains pour une supposée infraction à la Loi sur la responsabilité sociale à la radio et à la télévision.

Globovisión est accusée d'« apologie du délit » et de manifestation de « haine et d'intolérance pour des raisons politiques » dans la façon dont elle a rendu compte de la répression des émeutes intervenues en juin dernier dans la prison surpeuplée d'El Rodeo, dans la banlieue de Caracas, qui s'étaient soldées par la mort de 37 personnes.

Amnesty International reçoit depuis longtemps des informations faisant état d'actes d'intimidation et de menaces perpétrés ces dernières années contre des journalistes et des professionnels des médias vénézuéliens, visés en raison de leurs activités professionnelles.

Plusieurs organes de presse se montrant critiques vis-à-vis du régime se sont vu refuser une autorisation d'exercer.

En janvier 2010, RCTV Internacional et cinq autres chaînes de télévision câblée ont été fermées pour de supposées infractions à la Loi sur la responsabilité sociale à la radio et à la télévision.

En 2009, au moins 34 stations de radio se sont vu retirer leur licence pour non-respect de la réglementation en matière de télécommunications. Les autorités ont affirmé qu'elles « jou[ai]ent à déstabiliser le Venezuela », ce qui donne à penser que la véritable raison justifiant leur fermeture était leur ligne éditoriale.

Cette campagne de répression met en évidence le mépris des autorités vis-à-vis du travail légitime de la presse, en particulier dans le cas des médias connus pour leur ligne éditoriale critique à l'égard du gouvernement.

Dans le passé, le président Hugo Chávez a accusé Globovisión d'avoir soutenu une tentative de coup d'État contre le régime en 2002.

En août 2009, un groupe de partisans du gouvernement a fait irruption dans les locaux de Globovisión à Caracas. Ils ont lancé des grenades lacrymogènes et s'en sont pris à des agents de sécurité et des membres du personnel. À la connaissance d'Amnesty International, personne n'a été traduit en justice pour répondre de cette attaque.

En 2010, le propriétaire de Globovisión a été arrêté et détenu durant plusieurs jours. Il a été inculpé de « diffusion de fausses informations » et d'« injures au président ». On lui reprochait des propos tenus lors d'une réunion de l'Association interaméricaine de la presse.

Des représentants de Globovisión ont déclaré que le paiement de cette amende de 2 millions de dollars – un montant qui représente 7,5 % des bénéfices de la chaîne – mettrait la station en faillite et la contraindrait à interrompre ses émissions. Des responsables publics ont fait savoir que si la chaîne refusait de payer l'amende, elle serait poursuivie pour refus d'obtempérer.

Amnesty International est préoccupée par ce nouvel incident, qui s'inscrit dans une série d'attaques contre la liberté d'expression au Venezuela et a pour conséquence de dissuader d'autres journalistes et professionnels des médias d'exercer leur droit à la liberté d'expression et de jouer le rôle essentiel qui incombe aux médias : permettre à chacun de recevoir des informations et des idées de toutes sortes.

Fin